

## EMMANUEL MACRON MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 27 avril 2016 N°1356

Emmanuel MACRON signe les quatre premiers engagements pour la croissance verte (ECV) ou « green deal » dans le cadre du colloque sur l'économie circulaire organisé par le Conseil National de l'Industrie en partenariat avec le GFI et l'AFEP

Dans le cadre de leurs réflexions, les 14 filières industrielles du Conseil national de l'industrie (CNI) mobilisées au sein de la section thématique « économie circulaire », ont développé en partenariat avec les entreprises industrielles, le GFI, l'AFEP, l'Institut de l'économie circulaire et l'Etat un nouveau type d'engagement volontaire appelé « engagement pour la croissance verte », inspiré des « Green deals néerlandais ».

Ces « engagements pour la croissance verte » sont des engagements réciproques entre l'Etat et les entreprises pour lever de manière pragmatique des barrières à l'économie circulaire.

Les quatre premiers engagements pour la croissance verte signés le 27 avril par Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, concernent :

- Le recyclage et la valorisation des déchets de plâtre portés par le syndicat national des industries du plâtre (SNIP), Knauf, Placoplatre et Siniat;
- La création d'une nouvelle filière de recyclage et de valorisation du verre acrylique portée par Arkema, la plateforme technologique Canoe, Paprec, Indra et Plastinov;
- La reprise et le recyclage des uniformes et textiles professionnels portés par la SNCF, l'association Orée, Grdf, La Poste, la Ville de Paris et des PME de la filière textile : Moncorgé, les Filatures du Parc, Kermel, Bilum, Sympatex ;
- Le recyclage des granulats et matériaux de construction inerte porté par l'Unicem, UNPG et le SNBPE.

L'économie circulaire désigne la mise en œuvre d'une économie compétitive plus efficace dans l'utilisation des ressources et avec un moindre impact sur l'environnement. Elle est basée sur l'écoconception, l'optimisation des flux de matières et d'énergie, la réparation, le réemploi et le recyclage pour préserver les ressources de matières premières tout en améliorant la compétitivité des entreprises. Elle s'oppose au modèle linéaire (extraire, produire, consommer, jeter) et participe





à la transformation numérique de l'économie en mettant l'accent sur le service rendu plutôt que l'achat d'un produit.

## Pour mémoire :

Le programme Green Deal existe depuis 2011 aux Pays-Bas. Il constitue l'instrument central du gouvernement néerlandais pour la croissance verte. Un Green Deal est un partenariat multi-acteurs visant à faciliter l'émergence de projets innovants. L'État s'associe avec d'autres parties prenantes en vue de lever les freins auxquels sont confrontés les projets. L'Etat néerlandais a accompagné à ce jour plus de 500 entreprises à travers 180 green deals.

Le Conseil National de l'Industrie a été conçu pour établir une vision partagée de l'avenir de l'industrie en France. A l'occasion de ce colloque il a présenté les travaux menés depuis deux ans par ses 14 Filières industrielles fortement mobilisées au sein de sa section thématique Economie circulaire en partenariat avec le GFI, l'AFEP et l'Institut de l'Economie circulaire.

**Contacts presse:** 

Cabinet d'Emmanuel MACRON: 01 53 18 45 13

